

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Question écrite
Titre : Transformation d'immeuble : combien de temps faut-il attendre pour obtenir un permis de construire et assainir les bâtiments ?
Initiante : Marlène BERARD (PLR)

Pour pouvoir apporter des transformations à un immeuble, il est nécessaire d'obtenir au préalable un permis de construire. Il en va de même lorsque les travaux portent sur des transformations visant une plus-value énergétique. Alors que l'urgence climatique plaiderait pour une délivrance rapide de tels permis de construire, il semblerait que le délai moyen de la Ville de Lausanne pour délivrer ces permis de construire soit de 12 à 24 mois. Si tel devait être le cas, la situation est grave et inquiétante.

Ma question est dès lors la suivante :

- 1) Depuis 2020, combien de demandes de permis de construire pour apporter des améliorations énergétiques à des biens immobiliers ont été déposées auprès de la Ville?
- 2) Depuis 2020, combien de permis de construire ont été octroyés par la Ville pour des travaux portant sur des améliorations énergétiques aux bâtiments ?
- 3) Quels sont les délais de traitement des demandes de permis de construire pour des rénovations à caractère énergétique depuis 2020 (réponse attendue avec le détail des délais de délivrance et de la procédure administrative) ?

Lausanne, le 1^{er} mai 2023



Marlène Bérard (PLR)